



“ NOUS SOMMES L'EMPLOYEUR ET NOUS RÉPONDONS À VOS BESOINS ”

Depuis **plus de 30 ans**, nous sommes à votre écoute pour **répondre à vos besoins**, en vous accompagnant et en vous apportant des solutions adaptées en mise à disposition de personnel.

Nous prenons en charge **toutes les contraintes administratives** liées à l'emploi d'une personne, et nous vous garantissons le **suivi et l'accompagnement** de nos salariés sur le terrain.

Les interventions sont programmées selon vos besoins, de manière **punctuelles ou régulières**, par l'intermédiaire d'un **employé dédié** et d'un **planning adapté**.



MANUTENTION
ENTRETIEN DE LOCAUX
ADMINISTRATIF
INVENTAIRE
MISE EN RAYON
MISE SOUS PLIS
VENTE
BÂTIMENT
RESTAURATION
HÔTELLERIE

“ NOS VALEURS SONT NOS FORCES ”



Protocoles sanitaires appliqués



Réactivité face à vos besoins



Garantie de service : satisfaction et qualité



Un employé dédié



Un planning fixe & adapté



Un accompagnement personnalisé

“ NOS COMPÉTENCES ADAPTÉES À VOS BESOINS ”

> NOTRE PROCESSUS DE TRAVAIL, EN 3 ÉTAPES CLÉS :

1 ÉVALUATION DE VOS BESOINS

> Nous sommes **réactifs** et à **l'écoute** afin d'adopter **LA solution appropriée**.

> Nous vous **conseillons** et nous vous **guidons** dans la mise en place de la mission.

> Nous **convenons** ensemble du démarrage, de la fréquence de nos interventions et des modalités administratives.

2 PRÉSENTATION ET MISE EN PLACE

> Nous **accompagnons** notre employé sur le terrain afin d'effectuer une présentation des personnes, lieux et tâches.

> Nous nous assurons de la bonne **compréhension** des modalités d'accès et protocoles de sécurité.

> Nous fixons son **planning d'intervention** et procédons ensemble à la **signature du contrat de mise à disposition**.

3 SUIVI QUALITÉ ET GARANTIE DE SERVICE

> Nous vérifions avec vous la **qualité des prestations**, par téléphone ou via rendez-vous.

> Nous évoquons ensemble une possible évolution de vos besoins, ou une **demande complémentaire**.

> Nous remplaçons immédiatement et systématiquement notre employé, en cas d'absence ou d'insatisfaction.



“ DEVENEZ ACTEUR DE L'INSERTION SOCIALE & PROFESSIONNELLE ”

ENSEMBLE ! FRANCHISSONS LES OBSTACLES !

Conventionnée par l'État, l'association intermédiaire (AI) **contribue à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières**, en leur permettant de travailler pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises...).

L'AI fait partie (avec l'Entreprise d'Insertion, l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion et les Ateliers et Chantiers d'Insertion) des **structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**.

“ NOUS RÉPONDONS AUX CLAUSES D'INSERTION ”

La clause d'insertion professionnelle est un dispositif qui, dans le cadre d'un marché public, **permet à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail**. En effet, une partie du travail généré par un marché public peut leur être réservé.

Ce dispositif est, à la fois, un levier pour l'emploi au profit des publics qui en sont les plus éloignés et un soutien à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).



“ RÉUSSIR, AVEC VOUS, GRÂCE À VOUS ! ”

Notre souplesse de recrutement vous apporte satisfaction?

N'hésitez pas ensuite à **transformer cette mise à disposition de personnel** en valeur ajoutée à vos effectifs!*
(contrat de professionnalisation, CDD, CDI)

* au delà d'un minimum de 151,67h via EMPLOIS SERVICES, afin de favoriser une « sortie positive » du salarié de notre structure